



**XXXVI<sup>èmes</sup> Journées de l'AÉS (Association d'économie sociale)**  
**Organisées par le Clersé – Université de Lille 1**  
**Jeudi 8 et vendredi 9 septembre 2016**

---

***Politiques sociales en mutation : quelles opportunités et  
quels risques pour l'État social ?***

**Appel à communications**

---

Les politiques sociales, au sens large du terme, sont ancrées dans le temps et l'espace. Elles sont contingentes dans leurs fondements et leurs formes à l'expression de la « question sociale ». De ce point de vue, les politiques sociales sont toujours en mutation puisque ce qu'une société reconnaît comme objet de politique sociale varie selon les contextes, selon les périodes. Pour autant, les politiques sociales qui se mettent en place sont en lien avec des concepts d'analyses et des questionnements pour partie invariants (comment assurer la cohésion sociale ? Quel rapport au travail ?). D'un certain point de vue, on pourrait parler de permanence des mutations des politiques sociales. Il y a néanmoins différents niveaux de mutations et tous n'ont pas les mêmes conséquences sur les reconfigurations de l'État social : certaines transformations peuvent procéder de l'évolution de la mobilisation du travail dans les sociétés capitalistes ; de l'évolution de certains paramètres socio-économiques (évolution démographique, de l'emploi, des conditions de vie, etc.) alors même que les institutions demeurent inchangées ; d'une évolution des institutions elles-mêmes (financement, règles formelles, organisation, etc.) ; ou encore d'une évolution de la perception des acteurs et de leurs pratiques (définition de « nouveaux risques », réorganisation de l'action publique, écart entre travail prescrit et travail réel etc.).

Si l'État social connaît des évolutions constantes, la description de ces évolutions, l'analyse de leurs causes, la discussion sur les conséquences prévisibles, nécessitent de placer le regard successivement (ou conjointement) au niveau des configurations institutionnelles, de la définition des politiques publiques – notamment de leur référentiel –, des acteurs de ces politiques (professionnels et ayants-droits), ainsi que du contexte socio-économique dans lequel elles prennent place. Si ces questions de recherche ne sont pas neuves, une des pistes permettant de les renouveler est sans doute de distinguer le discours sur le changement, du changement lui-même. En effet les politiques sociales ne prennent pas nécessairement dans

les faits la trajectoire d'évolution qu'on leur avait tracé *a priori* : soit qu'elles évoluent moins, soit qu'elles suivent une trajectoire différente, soit que les évolutions les plus profondes ne sont pas nécessairement les plus signalées au grand public.

Les contributions aux XXXVI<sup>èmes</sup> journées de l'AÉS ont comme thème principal la question des mutations des politiques sociales. Les propositions pourront se décliner selon les axes suivants :

- A/ Évolution du contexte dans lequel s'inscrivent les politiques sociales notamment en lien avec l'évolution des formes de mobilisation du travail ;
- B/ Évolution du contenu de ces politiques (nouvelles façons de faire ?) ;
- C/ Évolution de l'objet des politiques sociales (les nouveaux chantiers ?).

Ces questions pourront être abordées aussi bien au niveau le plus agrégé (approche macro-économique ou comparative), qu'au niveau plus micro-économique ou micro-sociologique en prenant soin d'appréhender les logiques d'acteurs dans toutes leurs complexités. **L'appel à communication est traditionnellement ouvert à différentes disciplines (économie, sociologie, science politique) et à leur croisement (approche interdisciplinaire).**

## AXES DE QUESTIONNEMENTS

### **A/ L'évolution des politiques sociales en lien avec la transformation des conditions de travail et d'emploi**

La participation au travail salarié reste au fondement du modèle social français et de l'État social tel qu'il se développe à partir de la fin du XIXe siècle. Les mutations des formes de mobilisations du travail interrogent les fondements et les contours des politiques sociales.

- ***Droits sociaux et carrières fragmentées***

Beaucoup des questions sur les politiques sociales s'articulent aux transformations en cours du travail et de l'emploi, aux conditions de la rentabilité productive et aux modalités de mobilisation des différentes générations de travailleurs. Réciproquement, la prolifération de catégories d'emploi dérogeant aux formes standards interroge chaque fois les droits sociaux qui leur sont attachés. Elle interroge également sur la transférabilité de ces droits entre les diverses situations qui composent aujourd'hui un nombre croissant de vies de travail : diversité des temps et des durées de travail et diversité des statuts (salarié, « indépendant », bénévole, etc.).

Il s'agit de s'interroger ici sur la nature et l'évolution des liens entre politiques sociales et transformation du travail et de l'emploi. Les communications pourront proposer une perspective historique, explorer une situation d'emploi ou une institution de travail singulière, comparer des situations (par exemple proposer un état des lieux des droits sociaux associés aux emplois ou secteurs considérés en interrogeant les éventuelles inégalités en la matière et leur support (âge, statut, activité, etc.)), s'intéresser à des opérateurs engagés dans la gestion des droits sociaux. La « nouveauté » de l'impératif de transférabilité des droits dans le cas de parcours fragmentés pourra aussi être interrogée.

- ***Politiques sociales et relations professionnelles***

Les transformations du travail et de l'emploi renvoient à la mutation du système de relations professionnelles tant au niveau interprofessionnel qu'au niveau de la branche ou de l'entreprise. Ce système de relations professionnelles est un appui à la construction des droits collectifs des travailleurs et ses acteurs (organisations patronales et syndicales, institutions

représentatives du personnel) agissent dans un cadre d'ensemble largement modifié ces dernières années.

Au niveau interprofessionnel par exemple, la loi du 31 janvier 2007 de modernisation du dialogue social tend à intensifier le rythme des négociations, avec un agenda social en partie défini par la puissance publique. Quel résultat cela produit-il ? Jusqu'où la production d'une « négociation légiférante » est-elle opérante et se traduit-elle par une co-construction des normes sociales ?

L'« entreprise » s'est trouvée ces dernières décennies désignée comme le lieu de prédilection pour instaurer un « dialogue social efficace ». Elle est devenue, d'une part, le lieu où les obligations et/ou les incitations à négocier se sont particulièrement développées allant jusqu'à réformer le principe de hiérarchie des normes ; mais, d'autre part, c'est en son sein que de nouveaux acteurs des relations professionnelles ont été institutionnellement définis. Quelles en sont alors les conséquences effectives de ces transformations ? Comment les acteurs se sont-ils appropriés - ou non - ces nouvelles règles et quelle est l'effectivité du « dialogue social » en entreprise ? On pourra aussi s'interroger sur les conséquences du renforcement de « l'entreprise » comme scène du dialogue social dans un contexte d'effritement de la relation salariale et de transformation des frontières de l'entreprise et des acteurs la dirigeant (entre établissement et maison-mère par exemple) ? Ces questions pourront être abordées sous le prisme de la crise vue - au-delà des ajustements conjoncturels qu'elle a induit - comme révélatrice de transformations structurelles.

## **B/ L'évolution du contenu de ces politiques : vers de nouvelles façons de faire ?**

Le contenu des politiques sociales s'incarne dans un design, une mise en œuvre et une évaluation qui, précisément, viennent en modeler la nature : l'évolution du contenu pourra donc être appréhendée du point de vue des modalités de mise en œuvre, de financement et d'évaluation des politiques sociales.

### **• *Modalités de mises en œuvre des politiques sociales***

Deux éléments semblent assez structurants et empreints d'une certaine pérennité dans les modalités de mise en œuvre des politiques sociales : d'un côté, le rapport entre le droit à bénéficier d'une politique sociale et son implication dans l'activité productive ; de l'autre, une interrogation sur l'échelon pertinent pour mettre en œuvre les politiques sociales.

Le lien entre politique sociale et activité productive a réémergé depuis le début des années 1990, au travers des pratiques de l'activation qui ont donné lieu à un renforcement des incitations à participer au marché du travail (prime pour l'emploi, RSA activité, activation des indemnités chômage, réforme des retraites, etc.) en dépit d'un questionnement récurrent et toujours d'actualité sur l'efficacité de cette évolution. On peut à la fois s'interroger sur la récurrence du débat sur l'activation dans l'histoire des politiques sociales tout en soulignant les points de rupture : la mise en place d'un cadre de convergence européen, la redéfinition de cette priorité en temps de crise. Jusqu'où cette mutation en est une ? Quelle forme spécifique prend ce retour à l'activation depuis les années 1990 ? Le ciblage ou les mécanismes mis en œuvre sont-ils différents ? On pourra aussi s'interroger au-delà du contexte institutionnel sur les mutations des comportements et du vécu des bénéficiaires et des opérateurs de ces dispositifs d'activation : quel est leur rapport à l'institution ? Les comportements de non recours sont-ils nouveaux ? Comment les opérateurs, notamment les conseillers, opèrent-ils pour mettre en œuvre ces politiques ? Quelles sont leurs réinterprétations du travail prescrit ?

En matière de conception et de mise en œuvre des politiques sociales, on observe des mouvements de territorialisation/ déterritorialisation pour des prestations de minima sociaux. Comment ses échelles d'actions sont-elles justifiées ? Les pratiques d'acteurs sont-elles changées par ces mouvements de va et vient ? Quelles conséquences cela a-t-il pour le bénéficiaire de ces politiques ?

- ***Le financement des politiques sociales***

La transformation de la nature de l'État social et de ses actions publiques s'incarne dans des financements en pleine mutation. Au-delà des modalités classiques du financement des politiques sociales, des innovations s'imposent, par exemple par le biais des dépenses socio-fiscales et leurs financements attenants : qu'est-ce que ces innovations disent de la transformation de l'État, de la solidarité ? De manière plus générale, les financements ne sont-ils pas de plus en plus divers, hybridant les sources de recettes (public, privé, etc.) ? Dans quelle mesure cette hybridation qui fait parfois appel à des acteurs des marchés financiers pour investir dans « le social » transforme-elle la nature des politiques sociales, et plus généralement celle de l'État social ? L'austérité a-t-elle touché différemment les politiques sociales en fonction de leur mode de financement ? Ces questions pourront être traitées de manière macroéconomique, ou par des entrées de politiques (politiques de l'emploi, de la protection sociale privée en entreprise, politique familiale etc.) mais aussi par des entrées sectorielles (politique de développement des services à la personne, 5<sup>ème</sup> risque dépendance etc.).

- ***L'évaluation des politiques sociales***

L'injonction à l'évaluation est aujourd'hui permanente. Cette évaluation s'explique pour les uns par l'effritement de la légitimité de l'action publique, et pour d'autres par une volonté de rationalisation dans le choix des politiques. Certains auteurs voient, dans cette dynamique de l'expansion de l'évaluation, l'expression d'un rêve d'une société caractérisée par « l'harmonie par le calcul », dont les expériences aléatoires en sont une illustration paradigmatique, bien que coexistant avec bien d'autres manières d'évaluer.

Dans les faits, certains travaux tendent à montrer cependant que l'évaluation des politiques publiques (ex-ante ou ex-post) n'est pas aussi universellement déployée qu'on le prétend. Dans ce contexte, on pourrait se poser les questions suivantes : où en est-on de l'ampleur de l'évaluation dans les politiques sociales ? Quelles sont les formes dominantes de cette évaluation ? Que disent-elles du marché de l'évaluation (notamment quand celle-ci est prise en charge par des experts considérés comme « indépendants ») ? Dans quelle mesure certaines formes et dynamiques évaluatives reformatent en retour les politiques publiques en modifiant notamment les logiques d'acteurs ? On pourra évidemment s'appuyer sur des politiques sociales ciblées, des expérimentations et/ou proposer des analyses critiques de dispositifs évaluatifs.

### **C/ L'évolution de l'objet des politiques sociales : vers de nouveaux chantiers ?**

Les mutations des politiques sociales peuvent-elles être guidées leur objet ? Ce sera la question transversale de ce volet de recherches possibles : sont souvent évoqués de nouveaux risques sociaux, de nouveaux publics cibles, de nouveaux territoires ; qu'est-ce que ces nouveaux objets disent de l'État social, et en quoi portent-ils le germe de transformations structurelles ? Quelle est la nature de ces transformations ?

- ***Nouveaux risques sociaux***

Les « nouveaux risques sociaux » s'inscrivent comme les marqueurs des mutations du système de protection sociale (vieillesse de la population, délitement des solidarités familiales, etc.) en pointant les défaillances actuelles de l'État social. Pour autant, la question de la construction de ces nouveaux risques repose souvent sur des catégories d'analyse, des registres de justification, qui peinent à s'émanciper totalement des registres traditionnels mobilisés pour penser les problèmes sociaux (en témoigne par exemple l'usage de la notion de risque). On pourra alors s'interroger sur la spécificité de la construction de ces nouveaux risques (registre de justification, modes de légitimation, modalités de financement, architecture institutionnelle, etc.). Ces nouveaux risques sont-ils l'occasion d'introduire de nouveaux champs d'action pour les politiques publiques ? Ou bien sont-ils encore de nouveaux champs d'opportunité économique ? Quel en est l'impact sur notre système de protection sociale ? Et, finalement, en quoi cela nous renseigne-t-il sur ses mutations ?

- ***Nouveaux publics***

L'émergence de ces nouveaux risques entraîne également l'apparition de « nouveaux publics » (personnes âgées dépendantes, femmes seules, question du genre, immigrants etc.) qui, jusqu'alors, étaient peu ou pas représentés dans les instances classiques de gestion de la protection sociale. Elle implique, dès lors, la venue d'acteurs nouveaux (associations, institutions d'assurances privées, etc.) aux intérêts souvent divergents. Quels sont les stratégies et les rapports de force qui émergent ? Comment ces nouvelles populations sont-elles prises en compte ?

- ***Nouveaux pays, nouveaux lieux***

Ce qu'on appelle « politiques sociales » dans les pays riches prend un tout autre sens dans les pays en développement. Les différences concernent les objectifs visés, les types d'acteurs mobilisés, leur place respective dans une logique d'ensemble (quand elle existe) et les modes de financement. L'équilibre entre les interventions de l'État (plus ou moins structuré et légitime), des organisations privées à but non lucratif (type ONG), les institutions internationales et aussi des firmes capitalistes (souvent multinationales) varie fortement selon les pays, voire selon les régions d'un même pays. Par ailleurs, le financement de ces politiques est extrêmement dépendant du caractère plus ou moins organisé ou « formel » de l'économie. Pour autant, depuis le début du nouveau millénaire, la protection sociale est devenue la priorité pour les pays en développement. Du point de vue des institutions financières internationales, elles sont aussi vues comme des instruments visant à lutter contre la pauvreté, permettant notamment à tous les individus d'avoir les capacités de participer à l'économie formelle-monnaire, et ce dans le but plus large d'améliorer la croissance économique des pays.

On s'interrogera ici sur les mutations à l'œuvre dans les pays en développement tant du point de vue institutionnel que du point de vue de la mobilisation des acteurs.

\*\*\*

Si le Comité scientifique de l'AÉS attend avec intérêt les contributions relevant avant tout du thème central du colloque, comme chaque année, les Journées de l'AÉS sont aussi ouvertes à des contributions relevant des divers champs habituels de l'économie sociale tels que la santé, l'éducation, la protection sociale, le logement, l'économie du secteur non-marchand, la pauvreté et l'exclusion, l'économie de la culture. Des projets de communications non spécifiques au thème central peuvent donc également être soumis à l'évaluation du Comité scientifique de l'AÉS.

---

## Modalités de réponse à l'appel à communications

---

Les projets de communications doivent être présentés selon le plan-type suivant (2 à 3 pages maximum) :

*Sur la première page* seront indiqués le titre de la communication, le ou les nom(s) d'auteur(s), les adresses postale et électronique de l'auteur (des auteurs) [en cas de co-auteurs, souligner le nom du correspondant], l'organisme d'appartenance de l'auteur (des auteurs).

*La proposition de communication* abordera les points suivants :

- exposé bref de la problématique et de son enjeu ;
- pour les communications entrant dans le thème principal du colloque, mentionnez le numéro du thème et l'articulation avec la problématique proposée ;
- l'originalité de la communication en la situant dans la littérature existante ;
- la nature de la communication : théorique, empirique ;
- la démarche méthodologique : sources et outils ;
- l'état d'avancement du travail ;
- une bibliographie sélective (5 à 10 références).

**Ces projets seront soumis exclusivement par voie électronique avant le :  
23 novembre 2015  
à l'adresse suivante [aes2016@univ-lille1.fr](mailto:aes2016@univ-lille1.fr)**

Vous trouverez également toutes les informations utiles ainsi qu'un lien pour contacter directement les organisateurs sur l'adresse du site du colloque : <http://aes2016.sciencesconf.org/> et <http://association-economie-sociale.fr>

### **Calendrier**

Date limite de réception des projets de communication : 23 novembre 2015

Réponse du Comité scientifique aux auteurs : 18 décembre 2015.

Date limite de réception des textes définitifs pour publication dans les Actes : 29 mars 2016.

### **Publication des actes**

Les différentes contributions retenues, qu'elles portent ou non sur le thème central, pourront être publiées dans les Actes des Journées, à paraître aux Presses universitaires de Louvain. Le Comité scientifique sélectionnera en avril 2016 les meilleures communications. Sont éligibles à cette publication les communications parvenues au plus tard le 29 mars 2016 et respectant les normes de présentation (normes qui seront communiquées à l'issue de la procédure de sélection des projets). Les textes des communications non retenues pour publication dans les actes et les textes de communications parvenant au-delà de la date limite du 29 mars 2016 seront cependant téléchargeables à partir du site du <http://aes2016.sciencesconf.org/>

La valorisation des publications pourra enfin se prolonger dans des numéros spéciaux de revues à comité de lecture.

### **Comité local d'organisation : Clersé – Université Lille 1**

Juliette Alenda, Amandine Barrois, Anne Bory, Anne Bustreel, Sylvie Célérier, Sylvain Celle  
Ilona Delouette, François-Xavier Devetter, Anne Fretel, Florence Jany-Catrice, Amandine  
Martor, Martine Pernod, Marie-Hélène Toutin, Richard Sobel, Michaël Zemmour

### **Conseil scientifique de l'AÉS**

Philippe Abecassis (Université de Paris 13)  
Philippe Batifoulier (Université Paris 13)  
Cécile Bourreau-Dubois (Université de Lorraine)  
Nathalie Coutinet (Université de Paris 13), *Présidente de l'AÉS*  
Hervé Defalvard (Université Paris-Est)  
Jean-Paul Domin (Université de Reims), *Trésorier de l'AÉS*  
Claire El Moudden (Université de Caen)  
Chantal Euzéby (Université Grenoble-2 Pierre Mendès-France)  
Anne Fretel (Université Lille 1), *Secrétaire générale de l'AÉS*  
Maryse Gadreau (Université de Bourgogne)  
Bruno Jeandidier (CNRS et Université de Lorraine),  
Marie-Ève Joël (Université Paris Dauphine)  
Stéphanie Laguérodié (Université Paris 1)  
Bruno Lamotte (Université Grenoble-2 Pierre Mendès-France),  
Guillemette de Larquier (Université Paris Ouest Nanterre La Défense)  
François Legendre (Université Paris-Est Créteil)  
Marthe Nyssens (Université Catholique de Louvain)  
Michel Maric (Université de Reims)  
Jean-Luc Outin (CNRS et Université Paris 1)  
Francesca Petrella (Aix-Marseille Université)  
Jean-Michel Plassard (Université Toulouse 1 - Sciences sociales)  
Delphine Remillon (INÉD)  
Nadine Richez-Battesti (Université Aix-Marseille Université)